

## **REGLEMENT DU JEU**

### **« Jouez et gagnez des coffrets DETENTE »**

#### **ARTICLE 1 : Organisation et durée**

La société KONICA MINOLTA , Société Anonyme au capital de 26 490 000 Euros, dont le siège social est situé 365-367 route de saint Germain 78424 CARRIERES sur SEINE Cedex, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Versailles, sous le numéro B 302 695 614, et la société Open Bee France, SARL au capital de 100 000 €, dont le siège social est situé au 5 avenue du Pré Félin, 74 940 Annecy-le-Vieux, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Annecy sous le numéro 504 389 446, organisent un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé «**Jouez et gagnez des coffrets DETENTE**».

Ce jeu attributif de 200 lots est proposé sur des cartes de jeu à gratter, distribuées par les commerciaux Konica Minolta.

Le jeu se déroulera du 19/04/2010 à 00h00 au 31/07/2010 à 23h59.

#### **ARTICLE 2 : Participation – Conditions**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, détenteur d'une carte de grattage intitulée « Jouez et gagnez des coffrets DETENTE » et salariée d'une société référencée dans Saratoga (CRM de Konica Minolta). Chaque détenteur d'une carte est libre de participer au jeu, qu'il achète ou non des produits chez Konica Minolta et Open Bee.

La participation au jeu est limitée à une seule personne par foyer même nom, même adresse.

La participation au jeu est limitée à une seule participation par personne.

Ne pourront participer à ce jeu le personnel de Konica Minolta et Open Bee ainsi que les membres de leur famille.

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat, et ne peut donner lieu à aucune contrepartie financière quelle qu'elle soit.

#### **ARTICLE 3 : Principe**

Le principe du jeu « **Jouez et gagnez des coffrets DETENTE** » est le suivant :

Une case à gratter est prévue sur la carte intitulée « **Jouez et gagnez des coffrets DETENTE** ». Le grattage permet de découvrir un code « DETENTE ».

Le participant devra ensuite se connecter à l'adresse web suivante :

<http://www.myopenbee.com/km>

puis s'inscrire en complétant le formulaire et en remplissant tous les champs obligatoires (E-mail, nom, prénom, société, fonction, téléphone, adresse, code postal, ville et pays).

Une fois l'inscription réalisée, le participant doit saisir son code DETENTE afin de découvrir son gain.

Un message s'affiche immédiatement après la saisie du code, informant le participant de ce qu'il a gagné.

#### **ARTICLE 4 : Lots**

Le jeu « **Jouez et gagnez des coffrets DETENTE** » est doté des prix suivants :

- 100 Coffrets Smartbox Dégustation d'une valeur de 29,90 €
- 50 Coffrets Smartbox Instant détente d'une valeur de 39,90 €
- 40 Coffrets Smartbox Aqua vitalité d'une valeur de 49,90 €
- 10 Coffrets Smartbox Bien-être d'une valeur de 75 €

Les sociétés OPEN BEE et KONICA MINOLTA se réservent le droit de remplacer ce(s) produit(s) par un (des) autre(s) d'une valeur équivalente.

En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du lot offert qui ne sera ni repris ni échangé.

Les participants ayant un code « non gagnant » se verront proposer une offre commerciale :

- 1200 codes proposent la possibilité de télécharger gratuitement 1 version d'évaluation d'une durée de 1 mois de la solution Open Bee Scan/Portal
- 1200 codes proposent 10 % de réduction sur l'achat à Konica Minolta d'une KOMIbox ou de l'une des solutions Open Bee suivantes : Pack Serveur Open Bee Scan/Portal , Pack Serveur Open Bee Scan Barcode Agent Portal, Pack LAD Open Bee Scan, Licence Open Bee Scan Barcode Agent.
- 1200 codes proposent 1 an de maintenance logicielle gratuite pour l'achat à Konica Minolta d'une KOMIbox ou de l'une des solutions Open Bee suivantes : Pack Serveur Open Bee Scan/Portal, Pack Serveur Open Bee Scan Barcode Agent Portal, Pack LAD Open Bee Scan, Licence Open Bee Scan Barcode Agent.
- 1200 codes proposent l'offre commerciale suivante : 1 option Conversion Word offerte pour l'achat de l'une des solutions Open Bee suivantes : Pack Serveur Open Bee Scan/Portal, Pack Serveur Open Bee Scan Barcode Agent Portal, Pack LAD Open Bee Scan, Licence Open Bee Scan Barcode Agent.

Ces offres commerciales sont valables pour une commande passée chez KONICA MINOLTA entre le 19/04/2010 et le 31/07/2010 sur les produits et solutions indiquées ci-dessus.

## **ARTICLE 5 : Attribution des lots**

Les gagnants seront informés individuellement par un message s'affichant immédiatement après la saisie du code DETENTE. Un courriel de confirmation individuel leur sera envoyé dans les 15 jours suivants.

Sans réponse de leur part dans un délai de 15 jours à partir de la confirmation de gain, les gagnants seront disqualifiés et le prix sera perdu.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leurs coordonnées postales et e-mail ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, les Sociétés organisatrices se réservent le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Le jeu étant limité à une seule participation, le fait de participer plusieurs fois entraîne l'élimination immédiate du participant.

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).

Le gagnant sera désigné après vérification de son éligibilité au gain de la dotation le concernant.

## **ARTICLE 6 : Acheminement des lots**

Les Sociétés organisatrices ne pourront être tenues pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté des organisateurs (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc...), ils resteront définitivement la propriété de des organisateurs.

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

## **ARTICLE 7 : Jeu sans obligation d'achat**

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au jeu se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute).

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante dans la limite d'une seule demande par foyer (même nom, même adresse): **OPEN BEE**, 5 avenue du Pré Félin, 74 940 Annecy-le-Vieux.

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur simple demande sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

## **ARTICLE 8 :**

Les Sociétés organisatrices se réserve notamment, en cas de force majeure, le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le jeu.

## **ARTICLE 9 :**

Les gagnants autorisent par avance, et sans contrepartie financière, les Sociétés organisatrices à utiliser à des fins promotionnelles ou publicitaires leurs nom, prénom, fonction et nom de société ainsi que l'indication de la ville et du département de la société du Participant.

La participation au jeu « **Jouez et gagnez des coffrets DETENTE** » implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

En cas de litige, les décisions de la société organisatrice seront souveraines.

## **ARTICLE 10 : Dépôt du règlement**

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, déposé via [depotjeux.com](http://www.depotjeux.com) auprès de l'étude Maître Valérie Hoba située :29, Boulevard Jean Jaurès 93400 Saint Ouen.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.depotjeux.com>. et sur le site <http://www.myopenbee.com/km>

Toute personne qui en fait la demande peut également obtenir le règlement du jeu « **Jouez et gagnez des coffrets DETENTE** » en écrivant auprès de **OPEN BEE**, 5 avenue du Pré Félin, 74 940 Annecy-le-Vieux.

Les frais d'affranchissement seront remboursés uniquement sur simple demande accompagnée d'un RIB ou RIP au tarif lent en vigueur.

## **Article 11 : Données personnelles**

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées aux Sociétés organisatrices, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix.

En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information des sociétés organisatrices. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : **OPEN BEE**, 5 avenue du Pré Félin, 74 940 Annecy-le-Vieux.